

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES ET ORGANISMES INTÉRESSÉS PAR UN PROJET DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE SH-550

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Conformément à l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Shawinigan tenue le 23 juin 2026, le conseil a adopté le projet suivant :

Projet de règlement SH-550.106 modifiant le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan.

Le règlement a pour objet de modifier le Règlement de zonage SH-550 de la Ville de Shawinigan dans le but, notamment :

- de permettre l'aménagement d'une maison de chambres sur un lot situé dans la zone H-1535, rue Boisvert;
- d'autoriser des usages commerciaux sur un lot situé dans la zone H-9505, route de Lac-à-la-Tortue (Boucherie Le Trio);
- d'autoriser les usages habitations bifamiliales et trifamiliales isolées sur un lot situé dans la zone H-9602, rue Léo-Paul-Trudel.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le :

13 juillet 2026 à 16 h 30

dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville
550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, Shawinigan.

Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désignera, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Le projet de règlement SH-550.106 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques, à l'adresse mentionnée ci-avant, durant les heures d'ouverture de bureau et vous pouvez obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées, en vous adressant au Service de l'aménagement du territoire.

Shawinigan, ce 30 juin 2026

Me Chantal Doucet
Greffière